

**Gilles Petrequin**

**(ATILF) :**

***Pour une révision des notices historico-étymologiques consacrées  
aux anglicismes dans le TLF(i) : pistes et réflexions***

(communication présentée lors de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* » [Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 4 avril 2006

**Article à citer comme suit :**

Petrequin, Gilles (2006). « Pour une révision des notices historico-étymologiques consacrées aux anglicismes dans le TLF(i) : pistes et réflexions », in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé » (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Petrequin.pdf>), 9 pages.

# **Pour une révision des notices historico-étymologiques consacrées aux anglicismes dans le TLF(i) : pistes et réflexions**

**Gilles Petrequin (ATILF)**

## **1. Introduction**

Nous consacrerons cette intervention à quelques considérations d'ordre méthodologique concernant le traitement historico-étymologique des anglicismes dans le TLF(i), en nous attachant plus spécialement aux articles qui traitent des lexèmes anglais entrés dans la langue française aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles : pour cette époque, en effet, les problèmes de méthode sont d'une particulière importance, compte tenu de la spécificité des sources.

La possibilité que nous avons à présent (*cf.* Buchi 2005) de modifier le texte original du TLF(i) sans préoccupation de place ni souci de délais de publication doit nous porter à revoir certains partis qui avaient été adoptés par les rédacteurs, tenus qu'ils étaient par des contraintes matérielles très fortes. Notre propos s'intéressera principalement au problème des sources et à celui de la fiabilité des citations : le TLF(i) étant (aussi) un dictionnaire philologique, ces deux aspects sont fondamentaux.

On voudra bien considérer que les quelques défauts que nous pointons dans le TLF(i) sont un témoignage d'estime envers ce chef-d'œuvre de la lexicographie française : on ne s'applique pas à corriger ce qui ne mérite pas de l'être.

## **2. *Revertamur ad fontes***

### **2.1. Ancienneté de la documentation secondaire**

L'examen des articles consacrés aux anglicismes du TLF(i) appelle un constat simple : dans la très grande majorité des cas, les informations données dans la partie « Étymologie et Histoire » sont empruntées à des sources secondaires. En effet, faute de temps — et qui pourrait les en blâmer ? —, les rédacteurs n'ont fait, le plus souvent, que dépouiller des articles et des ouvrages de seconde main, sans remonter au texte d'origine. Qui plus est, cette documentation est ancienne, voire parfois périmée : pour les neuf premiers volumes publiés (1971–1981), l'essentiel des sources secondes consultées date d'avant la seconde guerre mondiale : Barbier (1921 ; 1921/1923), Bonnaffé (1920), Behrens (1927), Boulan (1934) et Mackenzie (1939).

Il est vrai qu'à partir de 1982, les rédacteurs ont disposé du *Dictionnaire des anglicismes* de Manfred Höfler, mais celui-ci, malgré ses très grands mérites, reste très incomplet, l'auteur ayant retenu une définition assez étroite des anglicismes, qui écarte notamment les calques.

Premier constat donc : il convient à la fois d'actualiser la documentation et de la compléter.

### **2.2. Fiabilité matérielle du texte**

Quand les notices étymologiques citent le texte original fourni par la documentation, divers problèmes de fiabilité textuelle se posent. Ce manque de fiabilité philologique est de grande conséquence quand c'est la graphie du lexème emprunté dont il s'agit. La comparaison entre les notices du TLF(i) et les textes d'origine permet en effet de mettre à jour deux types d'inexactitudes.

a) *Erreurs de lemmatisation* : les erreurs de lemmatisation traduisent une connaissance approximative de la langue-source étudiée. Ainsi *s.v. ajournement*, le TLF(i) crée un mot-fantôme *adjournemen* : « 1672 *adjournemen* cont. angl., angl. parlementaire ‘renvoi d’une séance à une date ultérieure’ (E. CHAMBERLAYNE, *État présent de l’Angleterre*, 2, p. 76 d’apr. MACK. t. 1 1939, p. 81 : **adjournemens**) ». La forme *adjournemen* est bien sûr erronée : dans le texte de Chamberlayne, cité par Mackenzie, le vocable est au pluriel (*adjournemens*), mais au singulier, ce lexème comporte un <-t>, à l’époque comme de nos jours.

b) *Manque de fiabilité graphique* : très souvent, les graphies originales sont modernisées dans les sources secondes : suppression des majuscules d’emphase, suppression des <s> d’allongement des voyelles, normalisation des formes plurielles, etc. Il arrive ainsi que, citant sans vérification les sources intermédiaires, le TLF(i) donne un texte mixte, mi-original, mi-modernisé, qui n’a en réalité jamais existé.

Ainsi TLF(i) *s.v. ajourner* citant un texte donné par Mackenzie (1939) (notre soulignement) : « 1672 trans. lang. parlementaire, cont. angl. « remettre une séance à un jour ultérieur » (E. CHAMBERLAYNE, *État présent de l’Angleterre*, 2, 76 ds MACK t. 1 1939, p. 81 : Alors le roy a accoutumé d’ajourner le parlement ou de le congédier tout à fait jusqu’à une autre occasion) ». Les graphies archaïsantes *roy* ou *adjourner* donnent le sentiment que la citation est fidèle, ce qui n’est pas le cas ; le texte original de Chamberlayne est en effet distinct : « Alors le Roy a accoûtumé d’ajourner le *Parlement* ou de le congedier tout à fait jusqu’à une autre occasion ».

De même *s.v. coalition*, TLF(i) donne la citation suivante de De Cize (1717 : 294), à partir de Barbier (1921 [et non 1919] : 8) : « On avoit parlé d’une coalition dans le ministère, c’est-à-dire, d’un mélange de whigs et de toris ». Le texte original de De Cize est en réalité sensiblement différent : « On avoit parlé d’une *Coalition* dans le Ministère, c’est-à-dire d’un Mélange de *Whigs* & de *Torys* ». Dans cet exemple, il n’est pas indifférent que le terme *Coalition* soit composé en italique et avec une majuscule dans le texte original. Même s’il n’est pas accompagné de marques modalisantes discursives qui le signaleraient comme un xénisme, il est certain que le traducteur a bien conscience d’introduire en français un terme nouveau, et que les italiques le signalent comme un anglicisme *in statu nascendi*. Notons enfin que dans cette même citation la graphie *toris*, donnée par Barbier, est également fautive.

Conscient de l’importance de l’approche philologique en linguistique historique (cf. Möhren 2006), nous plaidons pour un respect scrupuleux des graphies d’origine. En effet, la forme graphique n’est pas sans importance dans le processus d’intégration d’un lexème étranger : gommer, dans les citations, les spécificités graphiques des anglicismes au moment de leur adoption déforme la réalité du processus d’emprunt.

### 2.3. Références abstruses

Le référencement des sources peut également poser quelques problèmes, les rédacteurs du TLF se contentant parfois de donner la référence de la source seconde, et non pas celle du texte original. Qui plus est, la mention de cette source seconde est quelquefois abrégée, de sorte que seul un spécialiste est capable de déchiffrer la référence, qui peut être d’ailleurs très incomplète. Ainsi *s.v. corporation* : « 1672 ‘association d’artisans groupés en vue de régler leur profession et de défendre leurs intérêts’ (Festean ds BONN.) ».

En bonne méthode, il faudrait expliciter non seulement la nature de la source (ici la grammaire de Festeau [1672]) mais aussi les références des textes-sources (ici Bonnaffé 1920), sans se contenter de renvoyer énigmatiquement à une documentation obscure.

#### **2.4. Fiabilité bibliographique**

Le problème de la fiabilité bibliographique est particulièrement épineux pour les ouvrages anciens. Seule une enquête bibliographique préalable permet de s'assurer que l'édition que l'on utilise est la première. Il est évident que citer un retraitage ou une contrefaçon induit une conséquence majeure : retarder la date de l'attestation. C'est le cas par exemple de l'*Histoire du Whigisme*, mentionnée, comme nous l'avons déjà remarqué, dans le TLF(i) s.v. *coalition* : « 1718 pol. [Angleterre] (DE CIZE, *Hist. du Whigisme*, 294 cité par BARB. *Infl.* 1919 [*sic* pour 1921], p. 8 ». Or la première édition de cet ouvrage ne date pas de 1718, comme le dit P. Barbier, la source du TLF, mais de 1717 (*cf.* De Cize 1717) ; il faudra donc corriger la date, la référence au texte, et revoir le texte lui-même, qui n'est pas cité exactement, la graphie ayant été, là aussi, modernisée.

Autre exemple, à l'entrée *gentry* : « 1688 (CHAMBERLAYNE, *Etat Présent d'Anglet.*, I, 328 ds BONN., p. 64) ». Bonnaffé (1920) a utilisé l'édition de 1688 de *L'Estat présent de l'Angleterre*, alors que l'emprunt se trouve déjà dans la première édition (Chamberlayne 1669 : 329).

En résumé, il faudra, à l'avenir, vérifier systématiquement la date des éditions citées, collationner les citations sur les textes originaux, et reproduire les sources avec une fidélité philologique totale.

### **3. Reprise et élargissement des dépouillements**

Il ne sera pas inutile de refaire une campagne de dépouillements, en ciblant certains domaines mal étudiés (on pensera par exemple au lexique des sciences naturelles) ou des types de textes qui ont été en grande partie négligés par la lexicographie historique française, notamment les dictionnaires bilingues.

#### **3.1. Sources métalinguistiques**

Il conviendra en effet de mieux prendre en considération le témoignage des textes métalinguistiques comme les dictionnaires bilingues, les grammaires, les manuels de conversation, négligés jusqu'à maintenant, mais qui offrent de nombreuses possibilités d'antédations. C'est le cas, par exemple, du sens « membre de la Chambre haute du Parlement ou Chambre des Lords (en Grande-Bretagne) » du substantif *pair*, daté de 1704 (Trévoux<sup>1</sup>) par le TLF(i), qui se trouve déjà dans le *Dictionnaire Anglois et François* de Sherwood (1632).

#### **3.2. Reconsidération de certains textes déjà dépouillés**

On s'aperçoit en outre que les auteurs des sources secondes du TLF n'ont souvent dépouillé que partiellement les textes originaux sur lesquels ils s'appuient : il y a toujours profit à reprendre les textes les plus riches pour y chercher de nouvelles attestations.

Ainsi le TLF(i) donne le terme *corporation*, au sens de « communauté d'habitants (en Angleterre) », comme datant de « [peu] av[ant] 1740 » (« *Le Pour et contre* ds Trév. 1743 »).

Cette datation tardive du terme *corporation* en français semblait appuyée par le fait que l'OED<sup>2</sup> donne l'étymon anglais comme datant de 1734 seulement. Or l'anglais *corporation* subst. « communauté d'habitants » se trouve déjà dans un dictionnaire bilingue espagnol-

anglais de la fin du 16<sup>e</sup> siècle : « Cabildo, a senate, the chapter or whole societie of the Dean and Prebends in a Cathedrall Church. An assembly of Aldermen. A corporation of a citie » (Minsheu 1599). Du reste, on le relève aussi dans Cotgrave (1611) s.v. *eschevinage*, défini par « The Sherifeship of a Towne ; the Office, or Authoritie of a Sherife, or Eschevin ; also, a Sherifes Court, or, the Iurisdiction thereof ; also, a Corporation; or the Incorporation of a Towne ; and hence ».

En réalité, cet anglicisme se rencontre, dès 1672, dans la traduction de la seconde partie de l'ouvrage de Chamberlayne, *L'Estat présent de l'Angleterre*. Il se trouve que Mackenzie (1939), qui connaît bien l'ouvrage de Chamberlayne, a mal interprété ce passage, prenant cette occurrence comme un exemple de *corporation* au sens d'« association de personnes d'un même métier » (et non comme « communauté d'habitants »). Or le texte de Chamberlayne nous semble sans ambiguïté : « *Du Gouvernement Politique des Villes ou Cités*. [...] Chaque Cité a le droit de choisir son Maire ou Gouverneur, ce qui se fait ordinairement par douze [*sic* ; membres ?] du Corps du Conseil, que l'on appelle en Anglois *Aldermem*. Dans quelques autres *Corporations*, l'on choisit un *Ballif* d'entre un certain nombre de Bourgeois » (Chamberlayne 1672 : 110)<sup>1</sup>. Cet exemple met en évidence le défaut de nombreux lexicographes qui envisagent un environnement contextuel trop étroit : il faut souvent tenir compte de l'ensemble du paragraphe ou de la page pour bien dégager le sens de l'unité lexicale en question.

#### 4. Oublis et maladresses

La lecture attentive des notices étymologiques dont les anglicismes sont pourvus dans le TLF(i) permet de relever maints oublis et maladresses dans l'analyse et la description lexicologiques.

##### 4.1. Datations manquantes

*A priori* tous les sens délimités en synchronie se doivent d'être datés dans la rubrique diachronique ; c'est du moins le principe qui a été retenu au sein du projet TLF-Étym, qui nous occupe aujourd'hui. De ce point de vue, de nombreux articles du TLF(i) sont lacunaires, notamment en ce qui concerne les anglicismes appliqués à des réalités françaises, ce qui est un défaut majeur pour un dictionnaire dont la vocation est de décrire le lexique français. Nous ne citerons qu'un exemple, celui du substantif *gentry*, pour lequel le TLF(i) distingue un sens étymologique « petite noblesse anglaise non titrée » et un sens secondaire « haute société française ». Or, si la notice étymologique correspondante date bien le sens premier (1688), elle est muette sur la datation de l'évolution sémantique vers une réalité française, tandis qu'elle donne inutilement force détails sur l'histoire l'étymon anglais *gentry*<sup>2</sup>. On peut proposer, provisoirement, la date de 1846 (*Le Tintamarre*, in Höfler 1982 : 110) pour un premier emploi dans un contexte français.

---

<sup>1</sup> Par ailleurs, l'indication « prob. empr. à l'angl. *corporation* » du TLF(i) est trop timorée : l'emprunt à l'anglais est assuré, et le modalisateur *probablement* peut être enlevé. En outre, la partie synchronique de cet article enregistre des emplois en contexte français, qu'il s'agirait de dater dans la notice étymologique.

<sup>2</sup> « Empr. à l'angl. *gentry* 'noblesse de naissance ou de rang, qualités d'un homme de bonne condition', d'où 'l'ensemble des nobles, la classe des gens de qualité', attesté en moy. angl. sous les formes *gentrie*, *genterie* (*MED*) à côté de *gentleri*, *gentelie*, dér. de *gentil*, *gentle* (cf. *gentleman*) apparentés à l'a. fr. *gentilise*, *gentelise* dont les var. d'agn. et a. norm. *genterise* (XII<sup>e</sup> s. ds T.-L.) puis *genterie*, *gentrie* (XIV<sup>e</sup> s., N. Bozon, *ibid.*) sont à l'orig. des formes de moy. angl. qui ont donné *gentry* (*FEW* t. 4, p. 110a et p. 112a, note 4) ».

Plus grave que le cas des sens secondaires non datés, certains anglicismes, traités par le TLF(i) en sous-vedette (sous « Remarque »), n’y bénéficient d’aucune datation, même dans leur sens (unique ou) premier, ancré dans les réalités anglaises. Ce défaut peut alors être conjugué à d’autres, cas que nous exemplifierons à partir de l’article *sire* du TLF(i) :

**sire**, subst. masc.

**A. —** Seigneur.

**1. HIST.** [Sire de + nom du fief] Seigneur féodal. /.../

**B. —** P<sub>éj.</sub> Individu, personnage. /.../

- Homme peu recommandable et méprisable, notamment dans le domaine de la moralité. *J'acceptais bien d'être impur, mais à la condition d'être seul... de mon espèce (...). Voilà que le monde entier se roule dans la bouillasse. « Je suis un triste sire et, en outre, je ne suis pas malin. Ils me l'ont tous dit, et chacun à leur manière (...) »* (DUHAMEL, *Jard. bêtes sauv.*, 1934, p. 232).

♦ REM. 1. Sir, subst. masc. [Titre d'honneur chez les Anglais qui est celui des baronnets et des écuyers et qui précède le prénom et le nom de la personne désignée] *Sir Winston Churchill s'est affirmé comme un grand chef d'État, une personnalité assez forte pour dominer le drame qu'il a vécu avec son peuple* (Lar. encyclop., s.v. Churchill).

Cet article appelle plusieurs remarques :

1° Le TLF traite dans un seul et même article deux lexèmes bien différents en synchronie, que ce soit au niveau sémantique, phonétique ou graphique : *sire* « seigneur féodal » et *sir* « (titre d’honneur chez les Anglais) ». Ce choix lexicographique est déjà contestable : il eût mieux valu dégrouper ces deux unités lexicales.

2° L’anglicisme *sir* est traité dans une simple remarque en fin d’article, que le lecteur non initié pourrait avoir tendance à rattacher à la subdivision B. (p<sub>éj.</sub> « individu, personnage »), ce qui en ferait, à première lecture, une variante de *sire* dans son sens péjoratif.

3° La rédactrice de la notice étymologique, Ginette Dufour, ne semble pas avoir eu connaissance du regroupement opéré par les rédacteurs de la partie synchronique de l’article (Monique Haas et Noël Musso). Du coup, la partie historique de l’article est très étendue en ce qui concerne les différentes acceptations du lexème *sire*, mais n’avance aucune datation pour *sir*. On proposera, par provision, la date de 1669 (Chamberlayne 1669 : 201).

#### 4.2. Sémantismes mal distingués

Dans certains articles du TLF(i), la notice historico-étymologique ne distingue pas les différents sens du lexème analysé. Ce défaut est particulièrement sensible quand un seul article regroupe la description d’un simple et d’un composé, sans que la datation de ces deux unités lexicales soit clairement distinguée. C’est le cas de l’article *yeoman*, dont la partie synchronique traite dans deux paragraphes distincts le simple *yeoman* « propriétaire roturier jouissant de certains privilèges dans l’Angleterre médiévale » (A.), emprunté à l’anglais *yeoman* « a man holding a small landed estate » (attesté depuis 1411, OED<sup>2</sup>) et le composé *yeoman de la garde* « vétéran de la garde, en Angleterre, qui paraît dans les cérémonies royales en costume du 15<sup>e</sup> siècle » (B.), calque de l’anglais *Yeoman of the Guard* « a member of the body-guard of the sovereign of England » (attesté depuis 1485, OED<sup>2</sup>). Or les datations de ces deux unités lexicales ne sont pas clairement distinguées, du moins au niveau sémantique :

« 1614 citat. du terme angl., au plur., *yeomen* désignant des roturiers jouissant d'une certaine considération (A. DU CHESNE, *Hist. generale d'Angleterre, d'Escosse et d'Irlande*, 14 ds HÖFLER *Anglic.*) ; 1669 *Yeomans de la garde* (E. CHAMBERLAYNE, *L'Estat present de l'Angleterre*, 219, *ibid.*) ; 1765 (*Encyclop.* t. 17 : *Yeman* [...] nom de ceux qui en Angleterre sont les premiers après les gentils-hommes, dans les communes [...]. Les *yemans* sont proprement ceux qui ont des francs fiefs, qui ont des terres en propre). »

Le simple (A.) et le composé (B.) ne sont pas distingués : on passe imperceptiblement de A. à B., comme s'il y avait un glissement sémantique, puis on retourne à A. avec un exemple tiré de l'*Encyclopédie*, pour illustrer la graphie *yeman*. Ici, le TLF a été induit en erreur par sa source seconde, le dictionnaire de M. Höfler, qui donne — une fois n'est pas coutume ! — une définition erronée du lexème *yeoman*, mêlant le sème /propriétaire/ du simple au sème /office/ du composé : « petit propriétaire anglais qui était titulaire d'un office à la cour ou auprès d'un notable [...] » (Höfler 1982 : 307).

## 5. Quelques incohérences de traitement

Il peut arriver au TLF(i) de dater indirectement l'apparition d'un lexème par celle d'une unité polylexicale le comportant, sans toutefois que cette particularité méthodologique soit signalée en tant que telle. Cette manière de faire est inacceptable quand le rapport morphologique n'existe qu'en synchronie. C'est le cas *s.v.* *conformiste*, dont la notice « Étymol. et Hist. » se présente comme suit :

1. 1666 relig. (SORBIÈRE, *Relation d'un voyage en Angleterre*, p. 44 ds MACK. t. 1, p. 79) ; 2. 1791 prêtre *non-conformiste* « prêtre insermenté » (ds FREY, p. 165) ; p. ext. 3. 1930 (*non*) *conformiste* « qui ne se conforme pas aux coutumes traditionnelles, aux opinions reçues » (VALÉRY, *Variété II*, p. 80). Empr. à l'angl. *conformist* (dér. avec suff. *-ist, -iste\** du verbe *to conform* empr. au fr. *conformer\**) attesté comme terme d'hist. relig. dep. 1634 ds *NED*. L'extension de sens semble propre au fr. d'où elle serait peut-être passée en angl. (v. *Webster's*).

Cette notice rassemble une bonne partie des défauts que nous avons déjà critiqués ci-dessus et en ajoute quelques autres :

1° Sur le plan bibliographique, on notera que la première édition de la *Relation* de Sorbière est parue en 1664 (à Paris) et non en 1666 (date d'une contrefaçon hollandaise).

2° Le contexte de l'attestation chez Sorbière manque, car la source secondaire utilisée, Mackenzie (1939), ne le donne pas.

3° La différence sémantico-référentielle entre la citation de 1666 (« relig. » : Angleterre) et celle de 1791 (« prêtre insermenté » : France révolutionnaire) est passée sous silence.

4° On observe que, pour dater l'emploi de *conformiste* apparu sous la Révolution française, on a recours au composé *non-conformiste*, alors que la documentation fournit par ailleurs des emplois de (*prêtre*) *conformiste* en 1792 (« si les prêtres dissidents se bornaient à traiter de sacrilèges les prêtres 'conformistes' », HLF 9/2 : 894, n. 2). Or, pour que le composé *non-conformiste* puisse être exhibé comme une attestation indirecte de *conformiste*, il conviendrait d'établir au préalable que la composition s'est effectuée en français, ce qui ne semble pas être le cas ici : *s.v.* *non-conformiste*, le TLF(i) analyse ce terme — avec raison — comme un emprunt à l'anglais *non-conformist*.

5° Même remarque en ce qui concerne le sens secondaire « conformiste dans ses pensées ou sa manière de vivre ». La notice cite une occurrence de *non-conformiste* chez P. Valéry, alors que la base Frantext documente amplement des emplois de *conformiste* dans le sens à illustrer, et ce dès les années 1930 : « Car si, intérieurement, Byron est bien l'outlaw (le hors-la-loi), socialement, il est tout au contraire le conformiste » (Du Bos 1929 : 279, in Frantext).

6° Enfin, l'anglais connaît le sens de « personne qui se conforme passivement aux usages établis » dès le 17<sup>e</sup> siècle (OED<sup>2</sup> *s.v.* *conformist* : « one who conforms to any usage or

practice », attesté depuis 1651 : *A Conformist to the old Superstitious Ceremonies*), bien avant le français. Il ne s'agit donc aucunement d'un calque de l'anglais au français.

## 6. Un exemple de rétrodatation

Nous terminerons par un exemple de rétrodatation. Il s'agit de la locution nominale *petit comité* « petit nombre de personnes », datée dans le TLF(i), s.v. *comité*, de l'année 1710, sur le témoignage d'une lettre de Madame Du Deffand à Horace Walpole. On sait que Madame Du Deffand était très amoureuse du jeune Horace Walpole, mais on peut tout de même s'étonner qu'elle ait pu lui écrire en 1710, alors qu'elle-même n'avait que 13 ans, et que Walpole n'était pas encore né. Il s'agit tout simplement d'une coquille, que l'on corrigera en 1770 (Lescure 1865 : 2 : 36-38 ; le passage en question se trouve en haut de la page 38). La datation exacte avait d'ailleurs déjà été donnée par Bonnaffé (1920).

On observera sans grande surprise que cette date de 1710, qui est propre au TLF, a été reprise par les fidèles recopieurs du TLF : on la trouve dans le *Dictionnaire des Anglicismes* du Robert (Rey-Debove/Gagnon 1982), dans le Robert<sup>2</sup> (1985), dans le *Dictionnaire historique de la langue française* (Rey 1998), *and, last but not least*, dans le récent *Dictionnaire culturel en langue française* (Rey/Morvan 2005). Trompez-vous, trompez-vous, il en restera toujours quelque chose...

## 7. Conclusion

Il nous tient à cœur de rappeler en conclusion le principe méthodologique énoncé par M. Höfler dans son *Dictionnaire des anglicismes* :

[...] nous avons renoncé à reprendre aux autres dictionnaires les dates que nous n'avons pas pu vérifier. Bien des utilisateurs seront donc surpris que nous donnions, pour certains mots, des dates bien postérieures à celles que proposent les autres ouvrages. Nous nous sommes fait un principe de ne jamais reprendre les datations proposées par nos prédécesseurs sans les contrôler dans les éditions originales. (Höfler 1982 : XI)

Il peut sembler un peu vain de s'attacher, comme nous l'avons fait ici, à relever de telles minuties dans un ouvrage de plusieurs milliers de pages... En réalité, il n'est pas de si petit détail qui ne contribue peu ou prou au progrès des études lexicologiques, et c'est toujours rendre hommage à un dictionnaire que de le lire la loupe à la main. Puisseons-nous, nous aussi, faire l'objet d'une telle lecture critique !

## 8. Références bibliographiques

Barbier, Paul (1921) : *Loan-Words from English in the Eighteen Century French*. In : *The Modern Language Review* 16, 138-149 ; 252-264.

— (1921/1923) : *English Influence on the French Vocabulary* (2 vol.). Oxford : Clarendon.

Behrens, Dietrich (1927) : *Über englisches Sprachgut im Französischen*. Giessen : Romanisches Seminar.

Bonnaffé, Edmond (1920) : *Dictionnaire étymologique et historique des anglicismes*. Paris : Delagrave.

Boulan, Henri René (1934) : *Les mots d'origine étrangère en français (1650-1700)*. Amsterdam : H. J. Paris.

Buchi, Éva (2005) : Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*). In : *Estudis romànics* 27, 569-571.

Chamberlayne, Eduard (trad. de l'anglais) (1669) : *L'Etat présent de l'Angleterre avec plusieurs réflexions sur son ancien estat*. Amsterdam : J. Blaeu.

— (trad. de l'anglais) (1672) : *L'Etat présent de l'Angleterre avec plusieurs réflexions sur son ancien estat. Seconde partie*. Amsterdam : J. Blaeu.

Cotgrave, Randle (1611) : *A Dictionarie of the French and English Tongues*. Londres : Adam Islip.

De Cize, Emmanuel (trad. de l'anglais) (1717) : *Histoire du Whigisme et du Torisme*. Amsterdam : J.-F. Bernard.

Du Bos, Charles (1929) : *Byron et le besoin de la fatalité*. [S.l.] : Au Sans Pareil.

Festéau, Paul (1672) : *Nouvelle grammaire angloise, enrichie de dialogues curieux touchant l'estat et la cour d'Angleterre et d'une nomenclature angloise et françoise*. Londres : T. Thornicroft.

Frantext = INaLF, puis ATILF (1992–) : *Frantext (outil de consultation de ressources informatisées sur la langue française)* (site internet : <http://www.frantext.fr>). Nancy : CNRS/ATILF.

HLF = Brunot, Ferdinand (1967<sup>2</sup> [1937<sup>1</sup>]) : *Histoire de la langue française des origines à nos jours, tome 9/2 : La Révolution et l'Empire*. Paris : A. Colin.

Höfler, Manfred (1982) : *Dictionnaire des anglicismes*. Paris : Larousse.

Lescure, Adolphe Mathurin de (1865) : *Correspondance complète de la Marquise Du Deffand avec ses amis le président Hénault, Montesquieu, d'Alembert, Voltaire, Horace Walpole* (2 vol.). Paris : Plon.

Mackenzie, Fraser (1939) : *Les Relations de l'Angleterre et de la France d'après le vocabulaire* (2 vol.). Paris : Droz.

Minsheu, John (1599) : *Dictionarie in Spanish and English*. [Londres] : E. Bollifant.

Möhren, Frankwalt (2006) : L'importance de la critique des sources en étymologie. In : Éva Buchi (éd.) : *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique ([http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire\\_Möhren\\_2005-11.pdf](http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Möhren_2005-11.pdf)).

OED<sup>2</sup> = Simpson, J. A., E. S. C. Weiner (dir.) (1989<sup>2</sup> [1933<sup>1</sup>]/1993–1997) : *The Oxford English Dictionary* (20 vol. et 3 suppl.). Oxford : Clarendon.

Rey, Alain (dir.) (1998<sup>2</sup> [1992<sup>1</sup>]) : *Dictionnaire historique de la langue française* (3 vol.). Paris : Dictionnaires Le Robert.

Rey, Alain, Danièle Morvan (2005) : *Dictionnaire culturel en langue française* (4 vol.). Paris : Dictionnaires Le Robert.

Rey-Debove, Josette, Gilberte Gagnon (1982<sup>2</sup> [1980<sup>1</sup>]) : *Dictionnaire des anglicismes : les mots anglais et américains en français*. Paris : Dictionnaires Le Robert.

Robert<sup>2</sup> = Robert, Paul, Alain Rey (1985) : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (9 vol.). Paris : Dictionnaires Le Robert.

Sherwood, Robert (1632) : *Dictionnaire Anglois et François, pour l'utilité de tous ceux, qui sont desirieux de deux Langues*. Londres : Adam Islip.

Sorbière, Samuel-Joseph (1664) : *Relation d'un voyage en Angleterre, où sont touchées plusieurs choses qui regardent l'estat des sciences et de la religion et autres matières curieuses*. Paris : I. Jolly.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).

Trévoux<sup>1</sup> = 1704. *Dictionnaire universel françois et latin* [...] (3 vol.). Trévoux : Estienne Ganeau.